



**Extrait du registre des délibérations
Comité Syndical du PETR Pays de Morlaix
Séance du vendredi 3 mars 2023**

SESSION ORDINAIRE

Date de la convocation :

23 février 2023

Nombre de Conseillers Communautaires :

En exercice : 16

Présents : 09

Votants : 10

Présidence de séance

Jean-Paul VERMOT

Secrétaire de séance

Guy PENNEC

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de Morlaix, légalement convoqué, s'est réuni salle de conférence à la Chambre de Commerce et d'Industrie Morlaix Bretagne Ouest sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul VERMOT.

PRÉSENTS :

Morlaix communauté : Jean-Paul VERMOT, Bernadette AUFFRET, Christophe MICHEAU, Guy PENNEC, Solange CREIGNOU.

Communauté de communes du Pays Landivisiau : Henri BILLON, Marie-Claire HÉNAFF, Robert BODIGUEL.

Haut-Léon communauté : Bernard FLOCH.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSÉS :

Morlaix communauté : Anne-Catherine LUCAS, Nicole SEGALEN-HAMON, Julien KERGUILLEC.

Communauté de communes du Pays Landivisiau : Laurence CLAISSE.

Haut-Léon communauté : Jacques EDERN (représenté par Jean-Paul VERMOT), Aline CHEVAUCHER, Stéphane CLOAREC.

POUVOIR :

Haut-Léon communauté : Jacques EDERN a donné procuration à Jean-Paul VERMOT.

Séance de Comité syndical du PETR Pays de Morlaix du 03 mars 2023

OBJET	PRESTATION DU CENTRE DE GESTION DU FINISTERE : CONVENTION CADRE
ACTE	CS-2023-01-N05
RAPPORTEUR (S)	JEAN-PAUL VERMOT

Au fil des réformes, les missions du Centre de Gestion du Finistère se sont développées et élargies pour répondre aux nouveaux besoins exprimés par les collectivités, dans des domaines variés tels que l'informatique, l'assistance juridique, la santé, etc.

Ces évolutions rendent nécessaires une adaptation de la « convention-cadre » précisant les modalités d'accès aux missions facultatives du Centre de Gestion.

Le Pays de Morlaix a engagé depuis plus d'un an un processus d'institutionnalisation de son fonctionnement. Il s'agit de poursuivre cette dynamique sur les sujets suivants :

- mission de conseil et d'appui au respect du RGPD
- appui au suivi de l'évolution de la carrière des agents
- élaboration du plan de formation

Chacune de ses missions fera l'objet d'un devis spécifique.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur ;
Pris connaissance du dossier ;

DELIBERATION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président à conclure la convention correspondante avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** le Président à inscrire la dépense correspondante au budget de la collectivité ;
- **AUTORISE** le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Votants	09
Pour	10
Contre	00
Abstention	00

Fait à Morlaix, le 03 mars 2023

Le Président

Jean-Paul VERMOT

